



SYNDICAT MIXTE pour la GESTION des BASSINS de l'ANTENNE, de la SOLOIRE, du ROMEDE du CORAN et du Bourru - SYMBA (à la carte) (Siren : 251710315)

FICHE SIGNALÉTIQUE BANATIC

Données générales

Nature juridique	Syndicat mixte fermé
Syndicat à la carte	oui
Commune siège	Matha
Arrondissement	Saint-Jean-d'Angély
Département	Charente-Maritime
Interdépartemental	oui

Date de création

Date de création	31/12/1998
Date d'effet	31/12/1998

Organe délibérant

Mode de répartition des sièges	Autre cas
Nom du président	

Coordonnées du siège

Complément d'adresse du siège	4, place du Château d'Eau
Numéro et libellé dans la voie	BP 35
Distribution spéciale	
Code postal - Ville	17160 MATHA
Téléphone	05 46 58 62 64
Fax	05 46 58 62 21
Courriel	
Site internet	

Profil financier

Mode de financement	Contributions budgétaires des membres
Bonification de la DGF	non
Dotation de solidarité communautaire (DSC)	non
Taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM)	non
Autre taxe	non
Redevance d'enlèvement des ordures ménagères (REOM)	non
Autre redevance	non

Population

Population totale regroupée	57 480
Densité moyenne	80,77

Périmètres

Nombre total de membres : 3

- Dont 3 groupements membres :

Dept	Groupement (N° SIREN)	Nature juridique
17	CA de Saintes (200036473)	CA
16	CA du Grand Cognac (200070514)	CA
17	CC Vals de Saintonge (200041689)	CC

Compétences

Nombre total de compétences exercées : 2

Compétences exercées par le groupement
<p>Environnement et cadre de vie</p> <p>- Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations (GEMAPI)</p> <p>Par substitution</p>
<p>Autres</p> <p>- Autres</p> <p><i>Le syndicat exercera la compétence "maîtrise d'ouvrages" à caractère optionnel pour les membres qui en feront la demande. Cette compétence comprend: - entreprendre des travaux de restauration et d'entretien des cours d'eau du bassin versant; - veiller à la cohérence des aménagements ayant un impact direct ou indirect sur les rivières du bassin; - entretenir les ouvrages qui auront été construits; - participer à l'élaboration, la révision ou la modification des Plans Locaux d'Urbanisme; - effectuer des missions d'assistance à maîtriser d'ouvrage pour les communes d'adhérentes, dans le cadre de ses compétences; - étudier dans quelle proportion et suivant quelle répartition une participation devra être demandée aux personnes intéressées qui ont rendu l'aménagement nécessaire ou utile oui qui y trouvent leur intérêt; - associer à sa demande tous les partenaires publics, associatifs ou privés qu'il jugera utile, dans un but de concertation, de coordination et d'approche globale. Le territoire est composé de 4 entités géographique, dotées chacune d leurs clés de répartition : - Antenne amont et Briou ; - Dandelot et Saudrenne ; - Antenne aval et Coran ; - Soloire et Romède. La répartition des charges est faite en fonction de la superficie de bassin versant (à 50%) et de la longueur de berges (à 50%). Ces clés de répartition sont fixées et mises à jour par délibération du Comité Syndical, elles permettent le calcul du montant de la cotisation dû annuellement par chaque membre.</i></p>

Adhésion à des groupements

Dept	Groupement (N° SIREN)	Nature jur.	Population
16	SYNDICAT "CHARENTE EAUX" (251601464)	SM ouvert	541 534

Sources : DGCL, BANATIC / Insee, RP (population totale légale en vigueur en 2018 - millésimée 2015)